

Une des questions les plus notables qui se posent aujourd'hui au pays est de savoir si nous allons conserver un gouvernement central fort, comme celui qu'avait projeté les Pères de la Confédération lorsque le pays est devenu une union de quatre nations, ou de quatre provinces, en 1867.

**M. Regan:** Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Woolliams:** Je viens à peine de commencer, mais si vous avez une question à poser, je tenterai d'y répondre.

**M. Regan:** Dois-je comprendre que l'honorable député est partisan de la théorie du pacte confédératif, que feu l'honorable Norman Rogers semble avoir réglée en 1930? Dois-je aussi comprendre que l'honorable député laisse supposer que quatre nations se sont unies en 1867? L'honorable député ne sait-il pas que l'union entre l'Ontario et le Québec a précédé de quelque 25 ans cet événement?

**M. Woolliams:** Je n'ai pas l'intention d'entrer avec mon bon ami dans une argumentation en matière de droit constitutionnel, mais ses questions m'intéressent toujours beaucoup. Je suis certain que s'il écoute le discours que j'ai préparé, il comprendra ce qui, à mon avis, devrait avoir lieu relativement à un gouvernement central fort à Ottawa. Je devrais peut-être répondre ainsi à sa question. Je ne crois pas que notre pays puisse survivre si nous avons dix États balkaniques. Nous ne pouvons pas exister avec les structures d'un fédéralisme relâché qu'a perpétué le présent gouvernement.

Le gouvernement actuel parle de fédéralisme coopératif. Je crois que c'est notre parti qui a, en réalité, forgé cette expression. Malheureusement, les mots qu'on a forgés sont employés de différentes façons. Le gouvernement actuel donne à ce mot que nous avons lancé une interprétation différente de celle qu'on avait prévue. J'accuse le gouvernement Pearson d'être l'assassin du Canada et vous tous d'être les porteurs d'honneur à l'enterrement. Je n'avais pas l'intention de tenir ce genre de discours sur-le-champ, mais je l'ai fait à cause de la question que le député a posée.

Le Canada est encore un bien jeune pays dont la population a plusieurs cultures et plusieurs traditions. La population de l'Ouest canadien qui est d'origine raciale variée est très consciente de ce fait. Elle sait que notre pays s'est constitué grâce aux immigrants venus de tous les pays d'Europe et d'Asie qui éprouvent, les uns envers les autres, une haine profonde et qui ont des préjugés tenaces.

Ces préjugés, cette haine et cette animosité résultent des guerres européennes où se sont battus leurs pères et leurs grands-pères. On pourrait peut-être dire qu'en Europe, les Allemands haïssaient les Français, les Anglais détestaient ces deux peuples et que les Russes les exécrèrent tous les trois.

Ces gens sont venus au Canada en quête d'un nouveau pays et d'un nouveau destin avec ces préjugés, cette animosité et cette haine enfouis au fond de leur cœur. Où qu'ils s'installent, dans les villages, les villes ou les fermes, et quelle que soit leur occupation, ils ont constaté que leurs voisins, qu'ils soient d'origine allemande, anglaise, française ou autre, étaient tous des gens semblables. Ces gens se sont rendu compte que les voisins avaient des cultures, des traditions et des antécédents différents, mais ils étaient venus au Canada à la recherche d'un nouveau mode de vie, et somme toute, c'étaient tous des amis.

L'élément le plus important dont il faut tenir compte dans les questions d'ordre national, c'est que ces préjugés et animosités ont été enterrés il y a longtemps. Sauf erreur, le Canada est le premier pays à légiférer en matière de liberté de religion. Si je ne me trompe, il l'a fait même avant la Grande-Bretagne et d'autres pays considérés comme les plus ardents défenseurs de la liberté (*Exclamations*) L'honorable député n'ira sûrement pas jusqu'à affirmer que les règles du droit et de la tradition héritées du régime anglo-saxon sont néfastes. J'ai toujours soutenu que les règles du droit que nous avons dans notre régime démocratique représentent les libertés chères à tous les Canadiens. Ces libertés nous sont chères à cause de ces principes juridiques. Un exemple frappant se retrouve dans le fait que nos enfants peuvent quitter leur famille, que ce soit à Scarborough, à Calgary ou à Montréal, aller à l'école et retourner à la maison en toute sécurité. Il en est ainsi non à cause des efforts déployés par l'une ou l'autre province, mais à cause de la protection donnée aux particuliers par le règne du droit contre l'empiètement par l'État ou certains individus.

Nombre de personnes estiment que le Canada est l'union de deux nations. S'ils croient que notre pays est l'union de deux grandes cultures et traditions, je suis tout à fait de leur avis. S'ils estiment que notre pays est l'union de deux États différents, je ne suis pas d'accord. C'est l'union de dix provinces. Le Canada a commencé par l'union de quatre provinces bien qu'elle se soit faite 10 ans ou 25 ans après l'union de deux provinces. La nation est enfin née de l'union de dix provinces.

Voilà le genre de pays que nous avons, mais si nous affaiblissons les bases mêmes de la